

écrit qu'à la prière du grand Charles le Chauve, son prédécesseur; enfin il terminait en disant que dans l'amertume de son cœur il ne pouvait admettre que les hommes grossiers de cette époque fussent plus infallibles que les saintes Écritures.

Les plaintes du professeur de Tours étaient justes; car en le privant de ses biens, en le menaçant du fer et du feu, le monarque et ses évêques se rendaient coupables d'une grande intolérance. Il n'appartient à aucun pouvoir d'imposer ses croyances aux hommes, et surtout de les faire professer en employant la persécution: les religions qui ont recours aux supplices pour établir leurs dogmes en font suspecter la divinité par les violences mêmes qu'elles emploient; et nous devons avouer que la religion catholique est celle qui a fait le plus de martyrs pour convertir les hommes. Frontignières dans l'histoire de Béranger ajoute même cette réflexion: « Le catholicisme s'est propagé par la violence, » parce que les prêtres sont cruels, et parce qu'ils prennent » plaisir à verser le sang pour cimenter des erreurs qui doi- » vent augmenter leurs richesses. »

Avant Béranger, le dogme sur l'Eucharistie reconnu dans l'Église n'était pas celui de la transsubstantiation; il n'avait donc fait que renouveler les décisions des docteurs et des Pères. Les idées de progrès n'étant point admises dans ces siècles barbares, on condamnait comme hérésies les doctrines nouvelles, non à cause des erreurs qu'elles propageaient, mais à cause des différences d'opinions sur les textes adoptés par l'Église: aussi les accusés étaient-ils tenus de se disculper par des citations et non par des raisonnements.

Même de nos jours, les prêtres affirment avec assurance

qu'un fidèle ne saurait dépasser le sens renfermé dans les saintes Écritures, sans nier la divinité du Verbe; suivant eux, le christianisme est immobile; il peut cesser d'être, mais il ne saurait progresser. Nous espérons néanmoins qu'un temps viendra où l'humanité, désabusée des vieilles croyances qui l'ont assujettie aux prêtres et aux rois, suivra le culte de la raison, et adorera la Divinité sur les autels de la tolérance.

Pendant qu'on persécutait en France un diacre pour satisfaire aux exigences de la cour de Rome, Léon IX célébrait en Allemagne la fête de la Purification. On raconte que le saint-père fit un miracle très-singulier dans la ville d'Augsbourg: Humfroi, métropolitain de Ravenne, était venu trouver le pape par ordre de Henri le Noir, pour lui faire hommage des terres qu'il avait usurpées sur le saint-siège, et pour lui demander l'absolution de l'anathème qui avait été prononcé contre lui au concile de Verceil. Au moment où il se tenait prosterné aux pieds de Léon, en présence de tout le clergé, sa sainteté dit d'une voix émue: « Dieu lui accorde » le pardon de ses péchés selon ses mérites, car il en a be- » soin. » L'archevêque se releva en riant, et répliqua d'un air moqueur: « Vous en avez, saint-père, plus besoin que » moi. » Le pontife alors, fondant en larmes, s'écria: « Hélas! » ce malheureux n'existe plus! » En effet, le prélat tomba » vide mort au même instant, comme frappé par la foudre.

Ensuite le pape retourna à Rome, où il tint un synode pour juger Grégoire, évêque de Verceil, sur une accusation d'adultère commis avec une veuve qui était fiancée à son oncle. Le prélat se rendit aussitôt auprès du souverain de l'Église; il lui offrit une forte somme d'argent, et en obtint l'autori-

sation de continuer ses fonctions épiscopales en vivant dans son péché. On attribue à cette assemblée le décret qui déclarait esclaves du palais de Latran les femmes qui s'étaient prostituées à des ecclésiastiques dans l'enceinte de la ville apostolique; ce droit s'étendit dans la suite aux autres diocèses.

Léon est encore le premier pape qui ait ordonné que la dixième partie des oblations offertes sur l'autel de Saint-Pierre serait employée aux réparations, aux embellissements et au luminaire de cette basilique.

Par une lettre adressée au clergé et au peuple d'Ossimo, le pontife blâme sévèrement l'usage qui existait dans quelques villes, et qui consistait à entrer à main armée dans la demeure des évêques défunts, pour piller les meubles, voler la vaisselle, brûler les maisons de campagne, et pour arracher jusqu'aux vignes des domaines.

Pierre Damien adressa une lettre à Léon pour lui demander ses conseils relativement aux scandales du clergé de sa province. « Nous avons des prélats, écrivait-il, qui se livrent » ouvertement à toutes les débauches, s'enivrent dans les festins, montent à cheval, et entretiennent leurs concubines » dans les palais épiscopaux. Ces ministres indignes poussent les fidèles dans l'abîme; et les simples prêtres sont tombés dans le dernier degré de la corruption, sans que nous puissions les exclure des ordres sacrés. Le sacerdoce est tellement méprisé que nous sommes obligés de recruter des ministres pour le service de Dieu parmi les simoniaques, les adultères et les meurtriers.

» Autrefois l'Apôtre déclarait dignes de mort non-seule-

» ment ceux qui commettaient ces crimes, mais encore ceux » qui les toléraient! Que dirait-il s'il revenait sur la terre et » qu'il vit le clergé de nos jours? La dépravation est si grande » maintenant que les prêtres pèchent avec leurs propres enfants! Ces infâmes s'autorisent des règlements de la cour de » Rome; et comme ils ont un tarif pour les crimes, ils les » commettent en toute sûreté de conscience. »

Pierre cite quelques-uns de ces règlements qui sont remarquables par leur obscénité: « Un prêtre qui n'est point » moine et qui pêche fortuitement avec une vierge, fera deux » ans de pénitence, et jeûnera pendant les trois carêmes, au » pain et à l'eau, le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi. Si la jeune fille est consacrée à Dieu et si le péché » est commis habituellement, la pénitence sera de cinq ans.

» Un simple clerc, pour la même faute, fera pénitence » pendant six mois; et un chanoine, pendant deux ans. Les » prêtres coupables de fornication seront condamnés à dix » ans de peines sévères, et les laïques à trois ans.

» Ainsi, ajoute Damien, les clercs, d'après les Pénitentiaux, » n'étant soumis qu'à six mois d'une pénitence légère, se » trouvent traités plus favorablement que les hommes qui » n'appartiennent point à l'Église. Mais je déclare que les papes » qui ont fabriqué ces lois déplorables sont responsables auprès de Dieu de tous les désordres de l'Église; car les décrets » du synode d'Ancyre condamnaient à vingt-cinq ans de pénitence les simples laïques coupables du péché de la chair; » saint Basile et le pape Sirice déclaraient toute personne » soupçonnée de ces crimes indigne de la cléricature; j'espère » donc que votre sainteté, après avoir consulté la législation

» de l'Église et les docteurs, prendra une décision pour réprimer les débordements de nos prêtres. »

Léon répondit au moine que les péchés qu'il censurait méritaient d'être punis avec toute la rigueur des Pénitentiaux, et par la privation des ordres; mais que le nombre des clercs coupables rendait cette mesure impraticable et l'obligeait à conserver dans l'Église même les criminels.

En 1052 eut lieu la fondation du monastère de la Chaise-Dieu, en Auvergne, par Robert: cette abbaye fut autorisée par une bulle du pape et par des lettres patentes du roi de France, souscrites par les évêques et les seigneurs de ce royaume.

Cette année fut également marquée par un fatal événement, la mort d'Halinard, archevêque de Lyon. Ce métropolitain était venu à Rome avec Hugues, ancien prélat de Langres, pour obtenir du saint-père la réinstallation du coupable sur son siège de Langres. A la prière du vénérable prélat, Léon pardonna au traître Hugues, et il lui donna même une mitre d'évêque en signe de réconciliation. Mais ce misérable, qui regardait le métropolitain de Lyon comme le premier auteur de ses disgrâces, paya ses bienfaits par la plus noire ingratitude: Halinard fut invité à un repas que lui offrirent Hugues et ses partisans, qui retournaient en France; on servit sur la table un turbot empoisonné, et il mourut le lendemain, 29 juillet, des suites de ce festin. Ce prélat était doué d'une éloquence remarquable; il servait de médiateur à Léon pour traiter de la paix avec les Normands. Ami fidèle du pontife, il l'avait suivi à Bénévent, à Capoue, au Mont-Cassin, au Mont-Gargan, et ne le quittait presque jamais dans ses voyages.

Comme André, roi de Hongrie, refusait toujours de payer

le tribut annuel que ses prédécesseurs versaient dans les trésors de l'empire, conformément aux traités que ses ancêtres avaient faits, Léon, sous prétexte d'empêcher la guerre qui était sur le point d'éclater entre Henri le Noir et André, fit un nouveau voyage en Allemagne. En réalité, le pontife n'avait d'autre but que d'obtenir de l'empereur du secours contre les Normands, qui ravageaient les terres de l'Église. Aussi le roi André, qui avait pénétré les secrètes intentions du saint-père, ne voulut point accepter sa médiation, et lui refusa même l'entrée de ses états.

Henri le Noir et le pape passèrent une grande partie de l'année dans les états allemands, pour conférer sur les mesures à prendre contre les Normands. Pendant le séjour de Léon à Ratisbonne, les moines de Saint-Emmeran vinrent le supplier de les seconder dans une pieuse fourberie relative aux reliques de saint Denis l'Aréopagite, premier évêque de Paris, dont ils se prétendaient les seuls possesseurs. Le saint-père consentit à examiner les ossements qui lui furent présentés, et il déclara par une bulle, en date du 7 octobre 1052, que par l'inspiration de Dieu il reconnaissait le corps de saint Denis dans les précieuses reliques du couvent de Saint-Emmeran, et il appelait visionnaires les moines français qui avaient la prétention de posséder les restes du bienheureux martyr.

Cette même année, l'empereur et sa sainteté célébrèrent les fêtes de Noël à Worms; le pontife officia le jour de la fête, et le lendemain ce fut au tour de Liupold, métropolitain de Mayence: un diacre de l'Église, après la première oraison de la messe, entonna une leçon, suivant l'usage de la pro-



vince; mais comme cette coutume était contraire à celle de la cour de Rome, les prélats ultramontains se récrièrent et engagèrent le pape à imposer silence au diacre; celui-ci refusa d'obéir. Alors Léon, dans sa colère, ordonna que le jeune téméraire fût amené devant lui, et il le dégrada au même instant.

Pendant qu'on déchirait les vêtements de son diacre, Liupold ne prononça pas une parole, ne fit pas un geste; mais après l'Évangile et l'Offertoire, il se plaça dans son siège, et déclara que ni lui, ni Léon IX lui-même, n'achèverait l'office divin, si son diacre ne lui était rendu; ce que le pontife s'empressa de faire.

Pendant son séjour à Worms, le pape renouvela les instances qu'il avait faites auprès de Henri le Noir, pour recouvrer l'abbaye de Fulde, et plusieurs autres domaines ou monastères qui relevaient du saint-siège. L'empereur repoussa les demandes de Léon relativement à ces domaines; il consentit seulement à lui échanger Bénévent contre la ville de Bamberg, et lui accorda également quelques troupes pour l'aider dans sa guerre contre les Normands.

Le saint-père recruta en outre une multitude de volontaires allemands et de scélérats chassés de tous les pays, qui s'enrôlèrent sous les bannières sacrées par l'espoir d'un riche butin; ensuite il retourna en Italie.

A l'approche de ces hordes de brigands, les Normands envoyèrent aussitôt des ambassadeurs au pontife pour lui demander la paix, offrant de se reconnaître ses vassaux et de tenir de lui ce qu'ils avaient usurpé sur les terres de Saint-Pierre. Léon rejeta ces propositions, et leur ordonna de se retirer



de l'Italie et de rendre tout ce qu'ils avaient usurpé. Ces peuples n'ayant plus d'espoir que dans leur courage, réunirent toutes leurs forces, et résolurent de défendre leurs conquêtes jusqu'à la dernière extrémité.

Une grande bataille eut lieu, le 18 juin 1053, entre les deux armées: les Allemands chargèrent les ennemis avec une grande impétuosité, et mirent en désordre le premier corps des Normands; mais leur réserve, composée de vieilles bandes, s'étant mise en mouvement, les troupes du saint-père se trouvèrent enveloppées par une manœuvre habile; à leur tour les Allemands lâchèrent pied, et ceux qui résistèrent furent tués jusqu'au dernier par leurs terribles adversaires. Le pontife, qui commandait lui-même son armée, couvert d'une cuirasse et la lance au poing, put à peine s'échapper de la mêlée. Ainsi, dit Herman, Dieu voulut punir le pape de ce qu'il abandonnait le soin de son troupeau pour accroître ses richesses dans ce monde, et il permit que ces bandes d'assassins et de voleurs fussent exterminées par les Normands.

Ceux-ci poursuivirent Léon jusque dans la forteresse où il s'était réfugié après la bataille, et le firent prisonnier. Le souverain pontife fut conduit à Bénévent, où il resta depuis le 25 juin 1053 jusqu'au 12 mars de l'année suivante. Pendant sa captivité, l'hypocrite Léon affectait un genre de vie très-austère; il se couvrait d'un cilice, couchait à terre sur une natte, et se servait d'une pierre pour oreiller. Souvent même, pendant la nuit, il entonnait des psaumes et des prières, ou il récitait le Psautier en tenant son front appuyé sur les dalles de sa prison. Le jour, il célébrait plusieurs messes,

récitait encore le Psautier, et faisait des aumônes à tous les pauvres qui se présentaient. Il reçut à cette époque une lettre de Pierre, le nouveau patriarche d'Antioche, qui lui annonçait sa promotion, et lui envoyait sa profession de foi par un pèlerin de Jérusalem.

Dans sa réponse, Léon donne de grands éloges à Pierre de ce qu'il reconnaît la primauté de l'Église romaine; il l'exhorte à soutenir la dignité du siège d'Antioche, qui est le troisième du monde, ajoute le saint-père, depuis que le patriarche de Constantinople a été dégradé du rang qu'il occupait dans l'Église. Il approuve l'élection de Pierre, et déclare sa profession de foi catholique; ensuite sa sainteté lui envoya la sienne, suivant l'usage établi; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que Léon ne cite dans sa lettre que sept conciles généraux, au lieu de huit qui étaient reconnus dans toutes les Églises.

Le cardinal Humbert, qui se trouvait en mission dans la Pouille, eut communication d'une lettre adressée à Jean, évêque de Trani, par Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, et par Léon, métropolitain de Bulgarie. Elle était ainsi conçue: « La charité nous a engagé, mon très-cher frère, à vous écrire, afin que vous transmettiez nos paroles aux prélats des Franks, aux moines, aux peuples et au pape lui-même, relativement à l'usage des pains azymes et surtout pour le sabbat, que vous observez par suite de vos rapports avec les juifs.

» Après avoir célébré la Pâque ancienne comme les enfants d'Israël, Jésus-Christ institua la nouvelle Pâque avec du pain levé, le seul que notre religion permette aux fi-

» dèles. Nous reprochons aux ecclésiastiques latins d'observer le sabbat en Carême, puisqu'ils jeûnent la veille du jour consacré au Seigneur, tandis que les Grecs ne pratiquent l'abstinence ni le jeudi ni le dimanche. Nous les blâmons de manger les viandes étouffées, au mépris des canons qui défendent de boire le sang des animaux; enfin, nous les accusons de ne point chanter alleluia pendant le saint temps du Carême. Nous vous exhortons à les désabuser sur ces points de discipline ecclésiastique, et si vous accomplissez cette œuvre, nous vous promettons de vous envoyer des lettres qui éclaireront votre esprit sur des vérités dont l'importance est plus grande encore pour le monde chrétien. »

Humbert traduisit cette lettre en latin et la porta au pape, qui y fit une longue réponse. Léon écrivait ainsi au patriarche de Constantinople: « On vient de m'assurer, indigne prélat, que vous avez poussé l'audace jusqu'à condamner ouvertement l'Église latine, parce qu'elle célèbre l'Eucharistie avec du pain sans levain. Suivant votre opinion, les pontifes romains, après dix siècles entiers de l'exercice de la puissance souveraine, devront apprendre de l'évêque de Constantinople la manière dont ils doivent honorer la mémoire de leur divin maître. Vous ignorez donc que les papes sont infallibles, qu'aucun homme n'a le droit de les juger, et qu'il appartient au saint-siège de condamner ou d'absoudre les rois et les peuples?

» Constantin lui-même a décrété qu'il trouvait indigne de la majesté divine, que le prêtre auquel Dieu a donné l'empire du ciel fût soumis aux princes de la terre. Non-